



- REGLEMENT -

Runway Le Havre #2

26/09/2026

1. ORGANISATION

L'association Sportive des Cheminots Havrais, club d'athlétisme affilié à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), organise en partenariat avec L'Aéroport du Havre Octeville **La Runway Le Havre**, le Samedi 26 Septembre 2026.

Une partie des bénéfices sera reversée au profit de l'association "Clown Hôp"

2. LES ÉPREUVES

Courses ouvertes aux licenciés FFA ou non licenciés :

- 10 km LAUGUICONCEPT (deux boucles) – À partir de cadets (né(e)s avant le 31/12/2011)
- 5 km TUI LE HAVRE HOTEL DE VILLE – À partir de minimes (né(e)s avant le 31/12/2013)
- 3 km INTERSPORT – À partir de benjamins (né(e)s avant le 31/12/2015) [Chronométrée ou non chronométrée]

Marches ouvertes aux licenciés FFA ou non licenciés :

- 5 km TUI LE HAVRE HOTEL DE VILLE – À partir de minimes (né(e)s avant le 31/12/2013)
- 3 km INTERSPORT – À partir de benjamins (né(e)s avant le 31/12/2015) [Chronométrée ou non chronométrée]

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription en ligne uniquement sur www.chronoboost.fr jusqu'au jeudi 24 septembre minuit dans la limite des dossards disponibles.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Participants licenciés FFA : [Sauf 3 Km si non chronométré]

- Licence FFA (compétition, loisirs running, entreprises) en cours de validité obligatoire.

Participants majeurs non licenciés FFA : [Sauf 3 Km si non chronométré]

- Fournir une attestation Pass Prévention Santé en cours de validité. Ce dispositif remplace le certificat médical. À effectuer sur <https://pps.athle.fr/>

Participants mineurs non licenciés FFA :

- Attester que l'ensemble des réponses au questionnaire médical (disponible en ligne lors de l'inscription) est négatif. Si une ou plusieurs réponses sont positives, fournir un certificat médical de moins de 6 mois, indiquant la non contre-indication à la course à pied. [Sauf 3 Km si non chronométré]

Une autorisation parentale autorisant la participation à l'épreuve (disponible en ligne lors de l'inscription.)

5. ENGAGEMENTS

Valables pour tous les participants, coureurs ou marcheurs.

6. TARIFS / ÉPREUVES

TARIFS* / ÉPREUVES	10 Km LAUGUICONCEPT		5 Km TUI LE HAVRE HOTEL DE VILLE		3 Km INTERSPORT	
	Course seule	Pack course + soirée	Course seule	Pack course + soirée	Course seule	Pack course + soirée
Jusqu'au 30/06/2026	15 €	27 €	10 €	22 €	5 €	17 €
A partir du 01/07 jusqu'au 24/09/2026	17 €	30 €	12 €	25 €	7 €	20 €

**Les tarifs sont mentionnés hors frais de gestion*

La course / marche seule donne accès à :

- L'épreuve souhaitée
- Un lot offert

Le pack course / marche + soirée donne accès à :

- L'épreuve souhaitée
- Un lot offert
- Un repas (au choix parmi les foodtruck présents)
- Une boisson (bière ou soft)
- Accès au concert

⚠ L'ensemble des épreuves est limité à 1 000 participants.

7. INSCRIPTIONS ACCOMPAGNATEURS

Chaque participant peut inscrire un accompagnateur (dans la limite de la jauge) pour partager le moment de convivialité. Les accompagnateurs devront rester dans la zone prévue à cet effet et ne pas accéder au parcours.

Tarif accompagnateur : 15€, incluant :

- Un repas (au choix parmi les foodtruck présents)
- Une boisson (bière ou soft)
- L'accès au concert

Le public visiteurs (non-inscrits en tant qu'accompagnateur) auront également accès sur la partie départ / arrivée pour venir encourager leurs proches après s'être inscrit directement sur place auprès de notre STAFF (les visiteurs n'auront pas accès ni au parcours, ni à la zone soirée & food trucks)

8. RETRAIT DES DOSSARDS

- **INTERSPORT Gonfreville l'Orcher - 2000 Av du Camp Dolent, Gonfreville l'Orcher -**
Samedi 19 Septembre de 14h00 à 18h00
- **Agence TUI Le Havre - Hôtel de Ville - 11 Place de L'Hôtel de Ville, Le Havre- Mercredi**
23 Septembre de 14h00 à 18h00
- **Aéroport du Havre - Samedi 26 Septembre 2026 de 14h00 à 18h00**

9. DÉPARTS DES ÉPREUVES

Les horaires de départ sont les suivants :

- 10 Km Course LAUGUICONCEPT : 19h00
- 5 Km Course TUI LE HAVRE HOTEL DE VILLE : 18h30
- 5 Km Marche TUI LE HAVRE HOTEL DE VILLE : 18h30
- 3 Km Course INTERSPORT : 18h30
- 3 Km Marche INTERSPORT : 18h30

10. CHRONOMÉTRAGE ET RÉSULTATS

Le chronométrage est assuré par la société CHRONOBOOST. Chaque participant sera équipé d'une puce intégrée au dossard (qui ne doit être ni décollé, ni plié) qui sera initialisé au départ des épreuves.

Le dossard doit être porté sur le torse du participant et rester visible pendant toute la durée de la course.

Chaque participant pourra retrouver dès son arrivée son temps et son classement sur www.chronoboost.fr et sur les panneaux d'affichage mis à disposition sur place.

11. RÉCOMPENSES

Des récompenses seront remises aux trois premiers du classement scratch (hommes et femmes) de chaque épreuve.

Un challenge entreprise récompensera également l'entreprise / entité la plus représentée.

12. CONSIGNES

Un espace consignes sera mis à disposition gratuitement avant l'entrée en zone de départ.

⚠ Dans le cadre de votre participation à la course à pied organisée sur les infrastructures aéronautiques de l'aéroport du Havre, nous vous prions de bien vouloir respecter impérativement les consignes suivantes, établies pour garantir la sécurité de tous et préserver les installations

1. Objets personnels interdits sur la piste

Il est interdit d'emporter tout objet personnel sur le circuit, notamment :

- **Smartphones, écouteurs ou autres dispositifs électroniques**
- **Clés, portefeuilles ou sacs (dont camelbak)**
- **Bouteilles ou tout objet non autorisé**

Ces objets doivent être laissés dans les zones prévues à cet effet avant le départ.

Cependant, les montres sont autorisées et les lampes frontales fortement conseillées pendant les épreuves.

2. Respect du parcours défini

Les participants doivent rester en permanence sur le circuit balisé.

Il est formellement interdit de quitter la piste ou les parkings avions délimités par l'organisation, même temporairement.

3. Respect des consignes du personnel

Les instructions données par les organisateurs et le personnel de l'aéroport doivent être suivies sans réserve. Toute infraction pourra entraîner l'exclusion immédiate de la course.

4. Éloignement des aéronefs et équipements

Il est strictement interdit de s'approcher des avions, hélicoptères ou autres aéronefs stationnés, même si ceux-ci paraissent inactifs.

De même, l'accès aux équipements aéronautiques est interdit :

- o **Station météo et aides à la navigation aérienne**
- o **Systèmes de balisage lumineux**
- o **Tout autre dispositif technique au sol**

5. Respect de l'environnement et des installations

Des poubelles sont mises à disposition

Merci de veiller à leur bon usage et de ne laisser aucun déchet en zone côté piste.

6. En cas de déclenchement de la sirène, quitter la piste rejoindre dans les meilleurs délais le point de rassemblement sur les parkings avions.

Le non-respect de ces consignes pourrait compromettre la sécurité des vols sur l'aéroport.

13.PARKING

Le parking de l'aéroport sera accessible gratuitement aux participants.

Un dispositif de navette sera mis en place entre les parkings (Orange Bleu et Rue de la Pique en Mare) et l'aéroport à partir de 17h00 à minuit.

14.DISPOSITIF DE SECOURS

Les secours seront assurés par l'Association des Secouristes Croix Blanche du Havre Seine Métropole Seine Métropole.

15.DROIT À L'IMAGE

L'acceptation du présent règlement vaut autorisation donnée aux organisateurs, ayants droit, partenaires et médias, d'utiliser les images fixes ou vidéos où figure le participant, sur tous supports promotionnels, sans limitation de durée et sans contrepartie.

16.CESSIONS DE DOSSARDS ET TRANSFERT D'INSCRIPTION

Toute inscription est définitive.

Une bourse aux dossards pourra être mise en place exclusivement par l'organisation si la course affiche complet avant le 24/09/2026.

Les transferts de dossards sont autorisés entre participants jusqu'au 24/09/2026 exclusivement via la plateforme d'inscription. Une commission de gestion sera appliquée lors du transfert.

17.ASSURANCE

Une assurance responsabilité civile est souscrite par l'organisation pour la durée de l'événement.
Souscrite par la MAIF.

18.ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure, conditions météorologiques extrêmes, décision administrative ou tout autre cas indépendant de leur volonté, sans possibilité de remboursement.